

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 5 août 2024 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Seize (16) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2024-08-108**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt concernant la réfection de la rue des Loups
 - 5.3 Demande de reconnaissance pour exemption de taxes foncières – Villa du Carmel
 - 5.4 Développement éolien au Québec – BAPE générique – Demande auprès du gouvernement du Québec
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 31 juillet 2024
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Autres sujets**
 - 12.1 Fermeture de rues – Marché aux puces
- 13. Représentations**
- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024
2024-08-109**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 851 AU MONTANT DE 312 000 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 851, concernant la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 312 000 \$, a été approuvé conformément à la loi.

P-02 Commission de la représentation électorale du Québec

**SUJET : CONFORMITÉ RÈGLEMENT NUMÉRO 853 –
RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DES DISTRICTS
ÉLECTORAUX**

La Commission de la représentation électorale du Québec nous informe qu'elle a examiné notre règlement numéro 853 sur la division des districts électoraux et que celui-ci est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre 2024.

P-03 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 850 AU MONTANT DE 430 000 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 850, concernant la réfection de la rue du Parc-Industriel

soumis pour approbation et modifié par la résolution 2024-05-068, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 430 000 \$, a été approuvé conformément à la loi.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2024-08-110

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 1 466 433,18 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RUE DES LOUPS

Monsieur Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection de la rue des Loups.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5.3 DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – VILLA DU CARMEL 2024-08-111

Considérant que la Commission municipale du Québec est saisie d'une demande de reconnaissance pour exemption des taxes foncières.

Considérant que la demande a pour but d'exempter le camp de vacances et organisme à but non lucratif « la Villa du Carmel » du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 3981B, rang des Grès.

Considérant que la Commission consulte la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour qu'elle donne son opinion sur la demande.

Il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la Commission soit informée que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est favorable à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN AU QUÉBEC – BAPE GÉNÉRIQUE – DEMANDE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2024-08-112

Considérant que de plus en plus de projets éoliens s'implantent sur les territoires agricoles et habités.

Considérant que la sécurité et l'autonomie alimentaire du Québec sont des préoccupations soulevées à différents niveaux.

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a besoin de références pertinentes concernant l'implantation d'éoliennes en milieu agricole.

Considérant que le développement d'une filière éolienne privée soulève de nombreuses questions du public par rapport à la mission d'Hydro-Québec, fournisseur officiel de l'électricité au Québec.

Considérant que les études actuelles au Québec reposent sur des parcs éoliens limités en nombre et en puissance.

Considérant que l'évolution technologique dans ce domaine permette d'envisager des éoliennes de dimensions et puissances supérieures.

Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne, conformément à l'article 95.10 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations [...] doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique ».

Considérant que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour.

Considérant qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble.

Considérant que le conseil municipal désire que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique.

Considérant que selon l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), « le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite ».

Considérant que selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert ».

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne.
- Que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

- Que cette présente résolution soit transmise aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil municipal et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :
 - Le premier ministre, Monsieur François Legault;
 - Madame Sonia Lebel, députée de Champlain;
 - Madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice;
 - Le premier ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette;
 - Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
 - La ministre des Affaires municipale et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
 - Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Monsieur Pierre Fitzgibbon;
 - Monsieur Marc Tanguay, chef du Parti libéral du Québec;
 - Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et Madame Christine Labrie, co-porte-paroles de Québec Solidaire;
 - Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du Parti québécois;
 - Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles;
 - Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des Municipalités;
 - Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des municipalités du Québec;
 - Les municipalités de la MRC des Chenaux;
 - La MRC des Chenaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

7. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 31 JUILLET 2024

Le greffier-trésorier dépose le procès-verbal du 31 juillet 2024 du comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

12. AUTRES SUJETS

12.1 FERMETURE DE RUES – MARCHÉ AUX PUCES 2024-08-113

Considérant qu'un marché aux puces se déroulera le 10 août 2024.

Considérant la nécessité de fermer la rue Mgr Béliveau pour le déroulement de l'activité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la rue Mgr Béliveau puisse être fermée à la circulation automobile à l'exception des véhicules d'urgence pendant l'activité du marché aux puces le 10 août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2024-08-114

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 28.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
